

COMMUNE DE CUBIÈRES

48190 CUBIÈRES

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Membres afférents au Conseil : 10
Membres qui ont pris part à la délibération : 8

**Séance du
18 décembre 2025**

Objet :
**Modification de l'allotissement des terres à
vocation agricole ou pastorale de la section de La
VOLTE**

Le jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le maire, Stephan MASSADOR.

Date convocation : 10 décembre 2025

Présents (9) : Monsieur MASSADOR Stephan, Monsieur LAURENT Christian, Monsieur FOLCHER Joël, Monsieur BARGETON Pierre, Monsieur COULET Joël, Monsieur FLOURET Bruno, Monsieur N'DIAYE Julien, Madame REBOUL Martine, Monsieur ROCHER Claude.

Absents (1) : Madame RIBIERE Valérie représentée par Monsieur Stephan MASSADOR
Madame Isabelle COURTOIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une modification de l'allotissement des terres agricoles et pastorales de la section de Coursoules.

Cette modification fait suite au courrier de Monsieur Joël COULET par lequel il informe la commune qu'il va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2025.

Son exploitation étant reprise par Monsieur Thibault REVERSAT., Monsieur le maire propose que le lot actuel attribué à Monsieur Joël COULET lui soit attribué pour la durée restante de la convention de mise à disposition.

Les autres conditions du bail demeurent inchangées.

A titre d'information Monsieur le Maire rappelle les parcelles concernées par ce lot.

Commune	Référence	Lieu-dit	Surface	Nat. Cad
CUBIERES (48)	G 0403	PARABENCHE	00 ha 95 a 40 ca	Landes
CUBIERES (48)	G 0407	PARABENCHE	00 ha 66 a 30 ca	Landes
CUBIERES (48)	G 0424	PARABENCHE	00 ha 17 a 10 ca	Landes
TOTAL			01 ha 78 a 80 ca	

Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera la Safer Occitanie afin :

- de procéder à la résiliation du bail établi au nom de Monsieur Joël COULET;
- d'établir un nouveau bail au nom de monsieur Thibault REVERSAT.

Mr Joël COULET n'a pas participé aux délibérations ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le maire à procéder au transfert de bail.

Ainsi fait et délibéré le 18 décembre 2025.

**La secrétaire de séance,
Isabelle COURTOIS**

**Le Maire,
Stéphan MASSADOR**